



Volet B

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



07094127

Déposé au greffe du tribunal
de commerce de Dinant

le **21 JUIN 2007**

Greffe

~~Le greffier en chef,~~

C. DUJEU

Greffier adjoint ppal

N° d'entreprise : 422.502.603

Dénomination

(en entier) **AGRIMOUF**

Forme juridique : société anonyme

Siège : 5360 Natoye-Hamois, rue de Mouffrin, 1

Objet de l'acte : modification de l'objet social - modification de la dénomination

D'un procès-verbal dressé par le Notaire Jean-Pierre MISSON de résidence à Ciney, soussigné, le sept juin deux mille sept, enregistré à Ciney le quatorze juin deux mille sept, volume 5/477 folio 89, case 12, deux rôles, sans renvoi, aux droits de vingt-cinq euros, « Le Receveur (s) Y BEURLET »,

Il résulte que l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes

1/ Modification de l'objet social et remplacement de l'article 3 des statuts par le texte suivant de façon à ce qu'il devienne le suivant :

La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger, soit seule, soit par ou avec autrui, pour son compte ou pour le compte de tiers :

1) *Toutes opérations immobilières, agricoles, forestières et minières et, notamment la vente, l'achat, l'échange de terrain, bois, fons de bois, carrières et immeubles ; leur prise en location, leur mise à disposition de tiers en vertu de tout contrat à titre onéreux, l'acquisition de leur jouissance, leur exploitation et leur mise en valeur sous quelque forme que ce soit, pour compte propre ou pour compte de tiers, le lotissement, la mise en copropriété, la division horizontale et verticale, la gestion de tous immeubles, l'acquisition de tous droits immobiliers, l'exploitation de toutes entreprises agricoles, d'élevage ou horticoles, et, en général, tout ce qui se rattache au domaine immobilier, agricole, forestier ou minier.*

2) *L'acquisition, la souscription, la gestion, la vente et l'échange pour compte propre de toutes valeurs mobilières, créances, parts d'associé ou participation dans toutes sociétés, elle peut octroyer sa garantie au bénéfice de sociétés tierces.*

3) *Toutes activités se rapportant à la décoration d'intérieur, au commerce d'œuvres d'art et à l'organisation d'événements*

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques se rapportant directement ou indirectement à son objet.

La société peut d'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe ou qui soient de nature à favoriser le développement de son entreprise

2/ Pour autant que de besoin, suppression du caractère civil de la société qui devra être considérée, comme une société commerciale et non comme une société civile à forme commerciale

3/ Modification de la dénomination sociale en « SA de MOUFFRIN » et remplacement de l'article 1 des statuts par le texte suivant :

« La société existe sous la forme de société anonyme et la dénomination « SA de MOUFFRIN »

4/ Nomination pour une durée de six ans à dater du sept juin deux mille sept de Monsieur Arnould Comte d'ASPREMONT LYNDEN aux fonctions d'administrateur. Ce mandat sera gratuit.

Immédiatement après l'assemblée, le conseil d'administration s'est réuni et a pris les décisions suivantes :

Désignation Monsieur Arnould Comte d'ASPREMEONT LYNDEN .

- aux fonctions de président du Conseil d'administration, en lieu et place de Madame Stéphanie Comtesse d'ASPREMONT LYNDEN ;

- aux fonctions d'administrateur-délégué, en lieu et place de Madame Hedwige THURN VALSASSINA. Cet administrateur est chargé .

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/07/2007 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B**

Au recto

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso

Nom et signature

Volet B - Suite

- de la gestion journalière de la société, conformément à l'article 15 des statuts ;
- de la représentation générale de la société conformément à l'article 20 des statuts.

Pour extrait analytique conforme.

Jean-Pierre MISSON, Notaire

Déposés en même temps : expédition du procès-verbal avec annexes étant le rapport spécial du conseil d'administration, 2/ coordination des statuts